

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 4 (1907)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)
Neuchâtel.



pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. Ch. BRETAGNE, à Lausanne.

QUATRIÈME ANNÉE

N° 10.

OCTOBRE 1907

CONVOCATION

L'assemblée générale d'automne de la Société romande d'apiculture aura lieu le *dimanche 27 octobre*, à deux heures de l'après-midi, au Café Ruchet, à Lausanne.

Le comité se réunira à 10 heures et demie.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du président sur la récolte en 1907.
2. Revision des statuts et discussion.
3. Rapport sur les visites des ruchers en 1907. — M. Vielle.
4. Quelques enseignements à tirer de la dernière campagne apicole. — M. Prévost.
5. La loque américaine. — M. Bretagne.
6. Divers.

Tous les amateurs et amis des abeilles sont cordialement invités à cette réunion des apiculteurs.

Le Comité.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

OCTOBRE

La récolte s'est prolongée, dans nos contrées, jusqu'au milieu d'août; de fréquents orages ont ensuite mis fin à cette abondante miellée qui a fait le bonheur des apiculteurs. Maintenant la campagne est terminée et elle a obtenu partout la note « Bonne ». L'apiculteur soigneux se hâte à présent de terminer la mise en hivernage qui, cette fois, est bien simplifiée; à part les essaims tardifs, nos colonies ont le corps de ruche bien garni et les populations sont généralement dans un état satisfaisant.

On ôtera maintenant les rayons qui ne sont pas occupés par les abeilles, non pas pour les extraire, mais pour les mettre en réserve ; ils serviront de nourrissage stimulant au printemps prochain et pour venir en aide aux essaims insuffisamment pourvus. En laissant tous les rayons dans la ruche on trouve le plus souvent après l'hiver ceux des extrémités moisissés. Sept ou huit rayons bien garnis de provision suffisent amplement pour les fortes populations. Les rayons de réserve doivent être mis bien à l'abri et des souris et des teignes ; nous les suspendons au plafond d'une chambre sèche et bien aérée.

Si vous avez donné à lécher vos rayons de hausse vous serez peut-être étonné de voir quantité de cellules de nouveau operculées ; mais elles sont vides et il est bon de les ouvrir avec une fourchette Riet-sche avant de les réduire. En remettant les hausses, au printemps, le plus souvent on est pressé, on oublie ce travail et ces cellules, restant alors vides, prennent inutilement la place pendant toute la saison.

Les guêpes sont devenues cette année un véritable fléau ; à peine les fruits commencent-ils à mûrir qu'ils sont attaqués et dévorés par ces détestables bêtes. Du reste tout est bon aux guêpes, insectes, chair des animaux, fruits, sucs, sirops, vin, vinaigre — elles furettent partout, causant de véritables dégâts, mais si par hasard une abeille se met aussi de la partie on ne manquera pas d'accuser nos innocentes butineuses d'être les auteurs de tout le mal. Nos pauvres bêtes ont cependant assez de peine à se défendre contre les attaques de la gent jaune ; c'est surtout le matin pendant qu'il fait frais et que les gardes se tiennent encore à l'intérieur que ces voleuses insolentes s'introduisent dans les ruches et se gorgent des provisions que nos travailleuses ont péniblement amassées. Pour venir en aide aux abeilles on rétrécit le trou de vol, on place des gobe-mouches avec un peu de vinaigre à proximité des ruchers et ce qui vaut encore mieux on détruit les nids de guêpes et de frelons dans le voisinage.

U. GUBLER.

CONCOURS D'ENFUMOIRS ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE.

*Rapport du Jury présenté à l'assemblée générale
du 25 mai 1907 à Lausanne.*

Monsieur le Président et Messieurs,

Dans toute exploitation apicole, aussi minime soit-elle, un enfumoir doit toujours faire partie du matériel.

Cet instrument est indispensable à la visite des colonies.

Au cours des visites de ruchers que la Société romande d'apiculture a organisées depuis plusieurs années, la commission désignée a constaté à maintes reprises les défauts de cet appareil qui parfois était rudimentaire, ne pouvait plus fonctionner, soit qu'il fût défectueux ou obstrué par l'usage, ni être démonté pour le nettoyage.

Ces inconvénients, signalés plusieurs fois dans les rapports et les discussions, ont engagé un des membres du comité central, M. Charles Bretagne, à demander à l'assemblée générale d'été 1906 de la Société romande d'apiculture d'organiser un concours ouvert pour la confection d'un bon appareil.

Cette demande fut accueillie avec plaisir et renvoyée à une commission spéciale, composée de MM. A. Prévost, à Chambésy, Emmanuel Lorétan, à Bramois, et Charles Vielle, à la Chaux-de-Fonds. Un règlement fut élaboré, puis adopté par l'assemblée générale du 21 octobre 1906 à Lausanne.

Ce règlement tenant compte autant que possible des observations faites jusqu'à ce jour, renfermait huit articles :

« L'enfumeur doit être avant tout facilement démontable, avoir une fermeture solide à charnière ou à emboitage, avoir un foyer suffisamment grand et être muni d'une enveloppe grillée pour préserver les mains de l'opérateur contre les brûlures ; il doit être surtout d'une bonne facture et d'un prix abordable. »

Ce concours était ouvert jusqu'au 1^{er} mars 1907.

Les membres du jury s'assemblèrent le dimanche 17 mars, au domicile de M. Charles Bretagne, qui voulut bien remplir les fonctions de secrétaire et prendre livraison des envois.

Mais sur vingt et un envois, dont plusieurs contenaient un certain nombre d'objets, pas un seul enfumeur n'a rempli toutes les conditions exigées, de sorte que la commission n'a pu décerner ni un premier prix, ni le titre d'« Enfumeur romand ».

La plus grande partie des enfumeurs envoyés sont du genre dit « à soufflet » ; un seul est automatique et quelques uns sont des fantaisies plus ou moins utilisables.

Les fabricants n'ont pas assez tenu compte du démontage facile, imposé par le règlement ; sous ce rapport, le N^o 5 nous a paru le mieux imaginé.

Pour d'autres, on nous a dit qu'il suffisait d'ôter quelques vis pour enlever toute la partie métallique ; d'abord, cela n'est pas à la portée de chacun, puis ces petites vis, ôtées une ou deux fois, ne tiennent plus dans des planchettes ayant à peine un centimètre d'épaisseur et se perdent.

Il y a des systèmes plus ou moins compliqués que la commission ne peut recommander.

Un deuxième point à examiner était la fermeture. Généralement celle-ci est bien faite, mais quelques charnières ne sont pas assez fortes.

Le foyer de combustion offre le plus de variété, passant du normal à la fantaisie pure ; quelques-uns sont trop grands, d'autres beaucoup trop petits. Les grilles ou rondelles perforées font souvent défaut pour retenir les matières en combustion, qui alors peuvent être projetées dans la ruche.

Si la commission a jugé bon d'exiger une enveloppe grillée extérieure, c'est qu'une simple enveloppe métallique qui adhère souvent au foyer de l'appareil s'échauffe rapidement, tandis qu'avec un grillage l'air peut circuler plus rapidement. Beaucoup de concurrents n'en ont pas tenu compte.

En ce qui concerne la bienfaisance, la soudure ne devrait pas être employée, car si un jour l'enfumeur est surchauffé, elle fond et l'air s'échappe, ce qui n'arrive pas dans les enfumeurs agrafés.

Le poids joue aussi son rôle, car si l'enfumeur est trop lourd, il rend le travail pénible.

Enfin le prix de vente a aussi été pris en considération.

Pour justifier les observations faites, voici un résumé des appréciations du jury sur chaque enfumeur.

Le N° 1 a les défauts suivants : pas d'enveloppe grillée extérieure, ni de grille intérieure.

Il a une charnière en fer et n'est pas démontable.

La forme de l'enfumeur est bonne.

Prix : 2 marks cinquante.

Le N° 2, comme le précédent, ne peut pas se démonter, manque de grille intérieure et d'enveloppe extérieure.

Prix : 4,75 francs.

N° 3. Le fabricant nous envoie deux échantillons qui ne sont démontables qu'en enlevant huit vis.

Le premier a l'orifice traversé par le tuyau d'air, ce qui empêche de charger facilement l'enfumeur ; de plus celui-ci doit être facilement brûlé et dessoudé.

Le N° 3 bis a le même tuyau, mais sur le côté, ce qui est déjà mieux ; la fermeture possède une grille fixe pour retenir le combustible mais celle-ci réduit le foyer.

Ces deux enfumeurs sont un peu lourds et difficiles à tenir ; le soufflet n'est pas assez large et n'a pas d'agrafe pour le pouce.

La construction sans cela est bonne, le couvercle est en cuivre.

Prix : 4 francs.

N° 4. Les idées de construction sont ingénieuses et à recommander ; elles se rapprochent du programme, mais l'enfumeur est un véritable jouet qui, trop petit, ne peut brûler assez longtemps.

Le ressort est dur et par conséquent fatigant.

Prix : 3 francs.

N° 5. C'est un bon enfumeur avec soupape au corps du soufflet dont le démontage et le remontage sont très faciles.

Il lui manque une grille intérieure et il devrait être agrafé et non soudé ; sauf cela cet enfumeur est très bien fait.

Prix : 7 francs.

L'enfumeur **N° 6** ne peut se démonter pour être nettoyé ; la charnière devrait être plus forte. Il ne possède pas de grille dans l'intérieur et a le grave inconvénient de ne pas se tenir en équilibre lorsqu'il est dressé. Il est un peu lourd mais est construit proprement.

Prix : 6,50 francs.

Le **N° 7** n'est pas un enfumeur ; il se compose d'une simple boîte en métal dont le couvercle est muni au centre d'une longue pointe sur laquelle se fixe un champignon combustible ; une fois allumé on est obligé de chasser la fumée dans la ruche en soufflant dessus.

La boîte sert à contenir la provision de champignons.

N° 8. Trois enfumeurs sont contenus dans le colis et ont tous le défaut de n'être pas démontables et de ne pas avoir de grille intérieure. La commission les trouve un peu lourds mais de très bonne facture. Le premier ne se tient pas droit lorsqu'on le pose.

Prix : 6 francs chacun.

N° 9. Cet enfumeur se démonte bien, même trop bien ; lorsqu'on le tient dans la main il se disloque ; il n'a pas de grille intérieurement ni extérieurement.

Le métal employé est trop mince.

Prix : 3,50 francs.

Le **N° 10** est bien compris avec soupape métallique spéciale au soufflet, mais il est trop lourd à cause du métal employé.

Prix : 8 francs.

N° 11. Le fabricant nous envoie trois enfumeurs complets et deux foyers avec modifications dont l'un avec fermeture à charnière n'est pas recommandable.

Ces enfumoirs sont ceux qui répondent le mieux aux exigences du concours, démontage à part.

Il suffit d'enlever quatre vis pour les rendre démontables ; la commission fait l'observation que ce travail est plutôt compliqué. La disposition des ressorts du soufflet, posés extérieurement sur les côtés, permet de les remplacer en cas d'usure.

Ils ont une forte agrafe pour le pouce.

La grille intérieure est bien imaginée et peut même s'enlever facilement.

Le N° 11 est un peu grand : le N° 11 *bis* est bon comme dimension ; mais c'est le N° 11 *ter* que la commission recommande avec adjonction d'une poignée à la tubulure et un démontage plus simple si possible.

Prix : N° 11 7 fr. ; N° 11 *bis* 5 fr. ; N° 11 *ter* 6 francs.

Le N° 12 n'est pas démontable et n'a pas de grilles dans l'intérieur ; le tuyau à air du soufflet passe au milieu du foyer, ce qui n'est pas recommandable.

Prix : 5 francs.

N° 13. Cet appareil ne répond pas aux exigences du concours.

Il se compose d'un récipient blindé dans lequel est renfermé et maintenu par deux vis à pression le foyer, puis au moyen de longs tuyaux en caoutchouc (3 m. 10 de long) et d'un soufflet, mis en mouvement par le pied, l'air est envoyé dans le récipient qui, par un autre tuyau, chasse la fumée à l'extérieur.

Prix : 25 francs.

Le N° 14 est aussi de la catégorie des enfumoirs ne correspondant pas aux exigences du concours.

N°s 15 et 15 bis. Ces deux enfumoirs peuvent se démonter facilement ; le glissoir est bien fait, mais ils n'offrent rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'il n'y a pas de grilles et que le soufflet devrait avoir une soupape.

Prix : 4 fr. 60 et 4 francs.

N° 16 et 16 bis. Ces deux enfumoirs désignés sous les noms de « Triomphe » et d'« Helvétia » ne peuvent se démonter et n'ont ni grille intérieure ni soupape.

Prix : 4 fr. 50 et 3 fr. 80.

N° 17. Il y a peu de différence entre les six enfumoirs envoyés par ce concurrent. Ils ne peuvent se démonter, et la suspension avec pointe destinée, croyons-nous, à les planter dans les ruches en paille est dangereuse.

Les enfumeurs désignés sous lettres « T. U. » ont le foyer trop petit. L'enveloppe extérieure devrait être grillée et non pleine.

Ils sont bien faits et une disposition ingénieuse permet d'enlever la partie comprenant la soupape.

Prix : laiton 8 francs et fer-blanc 6 francs.

Le N° 18 est un soufflet de cuisine, muni du côté de la soupape d'une vis en bois, qui fixe un récipient en bois creux et ouvert, au centre duquel est un tuyau en laiton perforé, empêchant le tabac d'entrer dans le soufflet.

Cet enfumeur n'est absolument pas pratique.

Prix : 6 fr. 50.

N° 19. Deux enfumeurs, un « Bingham » et un « Layens automatique » auxquels le fabricant n'a pas fait subir de modifications.

Le premier ne peut pas se démonter, sa fermeture n'est pas assez solide et la grille intérieure n'est pas mobile.

Prix : 4 fr. 50.

L'enfumeur automatique Layens, le seul présenté est connu. Le foyer est soudé au lieu d'être agrafé ou rivé. L'arrêt du rouage se fait par friction sur l'arbre et non sur un tambour, ce qui est insuffisant.

Prix : 8 fr. 50.

N°s 20 et 20 bis sont expédiés démontés.

Ces enfumeurs se fixent au soufflet au moyen de deux petits écrous ce qui est pratique, mais ils n'ont pas de grille intérieurement, ni extérieurement, de sorte que l'apiculteur se brûle les doigts ; la très mince feuille d'amiante du « Danzenbaker » étant insuffisante.

La garniture métallique des soufflets, étant un peu en relief, permet de manœuvrer facilement l'enfumeur.

Prix : 5 fr. 50 pour le premier et 6 fr. 50 pour le second.

N° 21 Ce dernier colis renferme une pipe démontable. Le corps de la pipe est en bois, garni intérieurement de métal, le dessous est perforé, puis un emboitage métallique inférieur retient les cendres et sert à la ventilation ; il y a des trous sur les côtés. Le couvercle porte un tube horizontal pour la fumée dans lequel s'emboîte le tuyau de la pipe.

Il faut bien allumer le combustible, autrement la pipe s'éteint.

Prix : mark 1.50.

Après avoir examiné tous ces enfumeurs la commission les a classés comme suit et prie l'assemblée de ratifier les récompenses ci-dessous :

un 2^{me} prix de Fr. 40 au N° 11 ter,
» 3^{me} » » » 30 » N° 5
» 4^{me} » » » 15 » N° 8 ter,
» 5^{me} » » » 10 » N° 10,
un prix de collection » » 10 » N° 17,
plus une mention à chacun des N° 15, 16 et 4.

Lausanne, le 17 mars 1907.

Charles VIELLE-SCHILT,
A. PRÉVOST,
Em. LORÉTAN.

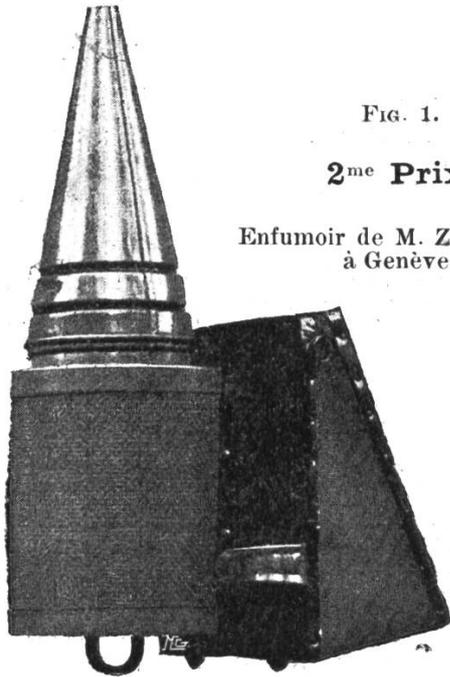


FIG. 1.

2^{me} Prix.

Enfumoir de M. Zimmerlin,
à Genève.



FIG. 2.

3^{me} Prix.

Enfumoir de M. Victor Dal-
linges, à Saubraz.

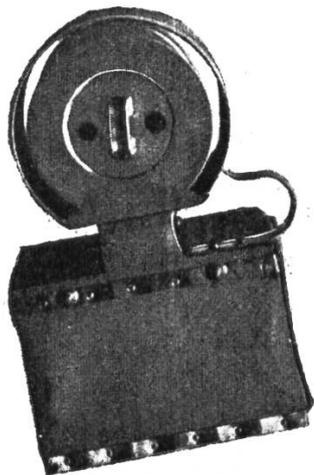


FIG. 3.

Le système de ventilation avec anneau
pour l'arrêt du 2^{me} prix.

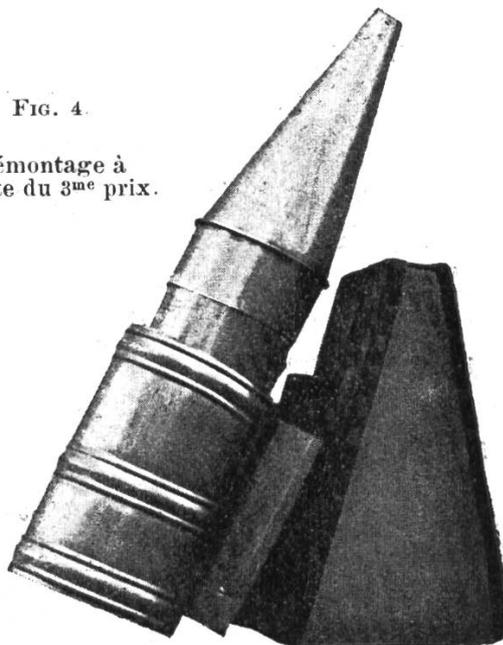


FIG. 4.

Le démontage à
baïonnette du 3^{me} prix.

Le 2^{me} prix est échu à M. Zimmerlin, à Genève.

Le 3^{me} » » » M. Dallinges, à Saubraz.

Le 4^{me} » » » l'établissement de la Croix, à Orbe.

Le 5^{me} » » » M. Laubscher, à Vullierens.

Prix de collection, à M. Mees, à Herensthal, Belgique.

Mentions à MM. Andermatt, à Baar (n° 15); Meyer, à Kuntlen (n° 16); Molitor, à Trassem-lès-Arlon (Belgique, n° 4).

C. B.

UNE VISITE AU NEBRASKA.

J'apprends qu'en Europe vous avez eu un printemps tardif, humide et froid. Il en a été de même ici. Le mois de juin, qui est ordinairement pour nous un mois de travail assidu, pendant lequel j'ai eu rarement le temps de jouir de la saison fleurie, a été un mois de chômage dont le principal travail fut de nourrir les colonies à bout de ressources. C'était un bon moment pour faire une absence. Après trente ans de mariage, nous trouvâmes le moment bien choisi, ma femme et moi, pour faire notre voyage de noces. Un peu tard, n'est-ce pas, mais mieux vaut tard que jamais et nous avions l'avantage sur de nouveaux mariés de laisser derrière nous une famille nombreuse et capable de soigner tous nos intérêts en notre absence.

Le but de notre voyage était le Parc national de Yellowstone. Malheureusement, l'apiculture est inconnue là-bas, sans quoi, je vous donnerais avec plaisir une relation de cet étrange pays, mais, à moitié chemin, j'ai un ami apiculteur, avec lequel je correspond depuis vingt-cinq ans et que je n'avais jamais vu. Notre correspondance apicole nous avait donné le désir de nous rencontrer et je lui avais promis une visite. Il est comme moi, enthousiaste sur tous les sujets qui l'intéressent. Je me promettais beaucoup de plaisir.

Le 12 juin, nous prenions l'express de Burlington et le 13, au petit jour, nous descendions au Grand-Island, Etat du Nebraska. Un conducteur d'omnibus s'approcha de moi, me demanda mon nom et me mit à la main une petite note dans laquelle notre ami, M. Stolley, me disait de suivre le porteur jusqu'à l'hôtel, où lui, Stolley, viendrait nous chercher aussitôt qu'il apprendrait notre arrivée. Mais une circonstance imprévue le retarda, de sorte qu'après avoir déjeuné à l'hôtel, nous eûmes deux heures à attendre sa venue et ma femme commençait à s'inquiéter et à me demander si j'étais bien certain que nous serions les bienvenus, quand notre ami arriva comme un ouragan en s'excusant de ce retard involontaire et nous fit une réception si cordiale que nous fûmes à l'aise aussitôt. Décidément je l'avais bien jugé.

Grand-Island est un pays très neuf. Les pionniers du voisinage devaient célébrer le cinquantième anniversaire de leur arrivée dans ce lieu, le 4 juillet, et Stolley, comme un des plus anciens et des plus marquants, avait été choisi comme président de la fête. Le « home » de notre ami est à environ deux kilomètres de la ville et sa carriole nous emmena jusque-là. Toute la famille, composée de la maman, de deux jeunes personnes et du seul fils restant avec eux, nous attendait, sur le pas de la porte.

Le Nebraska est un pays de plaines élevées, à travers lesquelles le vent soufflait sans interruption, quand le terrain était inculte et quand les bisons et les Indiens en occupaient le sol sans dispute. La première œuvre de l'homme blanc, après le défrichement, avait été la plantation du bois, et M. Stolley fut un des premiers à en comprendre la nécessité, pour diminuer la force des vents et attirer l'humidité. Aussi a-t-il une forêt magnifique, plantée il y a quarante-huit ans. Il faut toute la vigueur des terrains vierges de culture pour produire d'aussi beaux arbres en si peu de temps. La forêt de M. Stolley est renommée dans tout le pays. Son rucher est situé contre sa maison, à l'extrémité sud du bois, dans une petite clairière adaptée à cet usage. Le rucher est un abri, en forme de demi-lune, faisant face au sud-est. Là une quarantaine de ruches sont placées, en deux étages superposés, le plus grand nombre près du sol, l'étage supérieur étant réservé pour les essaims, ce que j'expliquerai plus loin. L'abri est entièrement ouvert sur le devant. L'eau du sous-sol étant de facile accès, dans un gravier sablonneux, un puits foré a été établi immédiatement en face du rucher et une petite pompe aspirante fournit l'eau à volonté dans des auges de bois peu profondes. Ceci obvie au désagrément de voir les abeilles rechercher les auges du bétail, plus éloignées et plus profondes, dans la cour de la ferme, dans lesquelles non seulement les abeilles se noieraient, mais pourraient aussi à l'occasion incommoder les chevaux qui sont facilement excités par leur vol un peu nombreux. Les visites des abeilles à l'auge qui leur est proche sont un excellent indice des conditions de la récolte. Tant qu'on les y voit en vol nombreux, on peut être certain qu'elles ne trouvent guère de miel. Aussitôt que la récolte donne, elles cessent presque entièrement les visites à l'eau, car le miel frais est généralement assez aqueux pour servir à fabriquer la nourriture du couvain sans addition de liquide.

L'espoir d'une récolte est meilleur à Grand-Island que chez nous. Malgré les froids tardifs, qu'ils ont eus comme nous, les abeilles prospèrent, car les fleurs sont nombreuses. Le trèfle blanc, la luzerne, le mélilot sont en pleines fleurs, la récolte commence, quoiqu'il n'y ait encore rien dans les hausses. M. Stolley a, sur le toit de son

rucher-hangar, quatre ruches-amorces, pour attirer les essaims. Il assure que des ruches en bonne condition et fournies en partie de rayons propres attireront les abeilles bien plus sûrement quand elles essaient, si elles sont placées sur un point un peu élevé que si elles reposent à terre et la raison qu'il en donne est qu'à l'état naturel les abeilles recherchent surtout les troncs d'arbre creux dont l'ouverture est généralement placée à une certaine hauteur. Nous les connaissons assez d'ailleurs pour savoir qu'elles n'aiment pas les lieux humides. La pratique donne raison à M. Stolley, car il récolte un assez grand nombre d'essaims dans ses ruches-amorces, tandis que dans mon expérience personnelle, je n'ai vu que très peu de cas où les abeilles aient d'elles-mêmes choisi une ruche vide située dans le même rucher. Le jour qui suivit notre arrivée, vers les neuf heures du matin, nous vîmes des abeilles nettoyer une de ces ruches et voleter devant l'entrée et M. Stolley nous prédit un essaim pour le même jour. En effet, un essaim sortit vers midi, mais comme la reine avait les ailes coupées, il leur fallut, bon gré, mal gré, réintégrer la ruche avec la reine qui fut mise en cage préalablement. Les éclaireurs en furent pour leurs peines. Mais j'éprouvai un certain plaisir à voir la confirmation de l'assertion faite dans *L'Abeille et la Ruche*, page 257, sur l'envoi des éclaireurs par les ruches qui désirent essaimer.

J'ai parlé des principales plantes à miel de la région. Ce sont toutes des plantes apportées par les pionniers, puisque le pays ne produisait guère que l'herbe de bison, « buffalo grass », il y a cinquante ans. Que de changements en si peu de temps ! Les Indiens et les bisons ont disparu. Mais les signes de leur existence sont encore là. On nous fit visiter une grange bâtie avec les débris d'un « block-house » ou fortin qui servait à la défense des pionniers et les entailles des meurtrières visibles dans les madriers donnent une idée du court espace de temps qui nous sépare de la période dangereuse pendant laquelle le sommeil de l'homme blanc était agité par la terreur des incursions indiennes.

Une chose m'intriguait. Le nom de Grand-Island signifie « grande île », et j'avais vu la rivière « Platte », mais je n'avais pas aperçu d'île. J'en fis la remarque à mon hôte. « Bah, me dit-il, vous êtes sur l'île en ce moment et vous ne l'avez pas vue ? » C'était vrai, l'île a cinquante milles de long et plusieurs milles de large, elle est formée par la jonction de deux rivières. Elle était trop grande pour que je pusse la remarquer, car je n'avais vu qu'une des rivières.

M. Stolley emploie la ruche américaine à quatorze cadres avec hausses semblables aux nôtres. C'est une ruche que mon père recommanda dans son *Petit cours d'apiculture pratique*, publié en

1875 et qui est depuis longtemps épuisé. Cette ruche ressemble beaucoup à la ruche Layens, telle que ce dernier la décrit quelque temps après. La ruche de M. Stolley est donc une grande ruche, surtout quand on y ajoute un ou deux étages de hausses à extraire. Il coupe les ailes à toutes ses reines et se débarrasse des essaims en les rendant à la ruche mère après avoir préalablement débarrassé celle-ci de tout son couvain, qui est placé dans une ruche vide à l'étage supérieur du rucher et directement au-dessus de la ruche mère. Les jeunes abeilles qui éclosent sont rendues à la ruche mère de huit jours en huit jours. Cela ne peut se faire que dans un pays chaud. Il dit que les essaims traités de cette façon ressortent rarement. C'est peut-être bon pour des ruches de grande taille, mais pour les petites ruches, cette méthode est entièrement insuffisante. Je le lui prouvai le même jour. L'essaim qui sortit venait d'une ruche, système Heddon, dont il a plusieurs à l'essai. Cette même ruche avait essaimé deux jours avant et l'essaim avait été rendu comme ci-dessus, en enlevant le couvain, qui avait été donné à une ruche médiocre. Nous ouvrîmes la ruche et nous ne trouvâmes que quelques milliers d'œufs, fraîchement pondus, et une quantité de cellules de reines toutes neuves. Trois d'entre ces cellules contenaient des œufs. Les abeilles étaient tellement pressées d'essaimer qu'elles n'avaient pas eu la patience d'attendre plus longtemps.

M. Langstroth dit, quelque part, qu'en coupant l'aile des reines on peut s'assurer de leur âge. Sa méthode était de rogner un peu chaque année. M. Stolley coupe légèrement une aile et met la date en écrit sur un registre. Il me fit voir une reine née en 1902 (le 14 juin, d'après ses notes), qui est encore une des meilleures de son rucher. De tels exemples sont rares, mais ils sont suffisants pour montrer que la méthode de certains innovateurs de remplacer les reines tous les deux ans est pire qu'inutile. Une reine ne devrait être remplacée que quand elle commence à baisser.

(A suivre.)

C.-P. DADANT.

LES DIMENSIONS DES CELLULES

ONT-ELLES UNE INFLUENCE

sur la taille des abeilles, et si oui, ne vaudrait-il pas mieux fabriquer les cires gaufrées avec des cellules plus grandes, de manière à ce qu'il y ait, par décimètre carré, non pas 854 cellules, mais seulement 764, comme l'abbé Pincot le propose ?

(Suite)

Poser la question, Mesdames et Messieurs, n'est pas la résoudre et il ne faut pas s'emballer dans cette voie sans qu'elle n'ait été mû-

rement étudiée, contrôlée et pratiquée suffisamment longtemps, non pas seulement par ses promoteurs très ardents, mais par des apiculteurs sérieux, désintéressés et capables de juger non seulement les avantages qui pourraient en découler, mais aussi les inconvénients plus ou moins graves qui pourraient en résulter dans la pratique. La théorie mise en avant dans bien des domaines de l'apiculture a démontré souvent, comme dans certaine fable, qu'en toute chose il fallait considérer la fin.

Comme vous le savez, M. l'abbé Pincot est l'auteur d'une série d'articles qui ont paru dans les numéros d'octobre 1906 et février, mars, avril 1907 du journal *l'Apiculteur de Paris*, organe le plus répandu en France, bulletin de la Société centrale d'apiculture. Vous les résumer serait bien long et nous ferait sortir du cadre que comporte cette dissertation.

Extrayons seulement de son travail ce qui a une valeur réelle et a été le point de départ de la question soulevée aujourd'hui. Disons en passant combien il est difficile, sans des instruments d'une précision extrême, d'apprécier d'une façon absolue des dixièmes de millimètres.

M. Pincot ayant laissé des abeilles construire elles-mêmes entièrement leurs rayons, trouva en mesurant leurs cellules les diamètres suivants :

1° Italiennes 18 alvéoles dans 99 mm., soit 5 mm. 5 comme diamètre correspondant à 382 cellules au dm.² sur chaque face, soit 764 sur les deux faces.

2° Bourguignonnes 18 alvéoles dans 97 mm., soit 5 mm. 38 comme diamètre, correspondant à 339 cellules sur chaque face au dm.², soit 800 en chiffre rond.

3° Indigènes communes 19 alvéoles dans 99 mm., soit 5 mm. 20 comme diamètre, correspondant à 427 cellules sur chaque face au dm.², soit 854 sur les deux faces.

4° Indigènes dégénérées 20 alvéoles sur 1 dm., soit 5 mm. comme diamètre, correspondant à 462 cellules sur chaque face au dm.², soit 924 sur les deux faces.

Il en tire les conclusions : 1° Que les abeilles laissées à elles-mêmes proportionneraient en bâtissant la grandeur des alvéoles d'ouvrières à leur grosseur naturelle, en sorte que, plus les ouvrières seraient grosses, plus grandes seraient les cellules d'ouvrières qu'elles s'édifient.

2° Que la taille des abeilles varierait suivant la grandeur des alvéoles où elles sont nées, en sorte que plus les alvéoles seraient grands, plus les abeilles seraient grosses.

3^o Que les grosses abeilles — il vise surtout les italiennes — sont plus douces que les petites, ce qui constituerait un autre bon côté.

Suivant M. Pincot encore, les autres avantages obtenus avec des abeilles nées dans de grosses cellules seraient les suivants : abeilles plus vigoureuses, plus fortes, à même de rapporter une charge de miel plus considérable et ayant, par le fait de l'agrandissement de la cellule, non pas un corselet plus développé, mais un abdomen de plus grande dimension. Il en résulterait que la poche à miel y contenue étant plus grande, l'abeille pourrait rapporter une plus forte quantité de miel à chaque voyage.

Plus loin (page 60), M. Pincot raconte qu'ayant mis une colonie d'abeilles indigènes sur des cadres de 800 alvéoles au décimètre, la récolte fut du double de celles des autres abeilles indigènes, logées sur cadres de 854. Il pense aussi qu'étant plus grosses elles ont la langue plus longue et ont par conséquent un plus grand nombre de fleurs à visiter que les abeilles à langue plus courte. C'est l'avis également d'un M. Schulz-Bieckow qui dit avoir fait aussi les mêmes expériences.

Les conclusions de M. Dadant semblent donc favorables à des cellules suffisamment grandes pour ne pas limiter le développement des abeilles dans les grandes races comme l'italienne et la bourguignonne, mais il reconnaît d'autre part qu'il ne s'ensuit pas qu'élevées dans des cellules larges les abeilles seront de forte taille (p. 2), celle-ci étant limitée par les caractères spéciaux à la race et non par la cellule. Il doute entre autres qu'une race de petite taille puisse être positivement agrandie d'une façon permanente par des cellules plus larges.

Root dit à cet égard (page 342) : On a prétendu à plusieurs reprises que nous pouvions obtenir une race d'abeilles plus grosses en leur fournissant des cellules plus larges ; et certaines circonstances ont paru prouver qu'il y avait quelque chose à faire en ce sens, quoique, à vrai dire, nous ayons peu d'espoir qu'un tel accroissement de taille peut être permanent ; à moins toutefois de choisir, pour le perpétuer, la plus grosse espèce d'abeilles, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment. En faisant les cellules plus petites qu'à l'ordinaire, nous pouvons obtenir sans peine de petites abeilles.

M. Root pense avec raison que si de trop petites cellules empêchent le développement des abeilles, de trop grandes cellules peuvent en produire exceptionnellement de très grosses, mais pas d'une façon permanente, celles-ci étant peut-être nourries plus abondamment, mais qu'alors on risque de voir éclore une trop forte proportion de mâles.

Il fait remarquer aussi que l'ouvrière nouvellement éclosse se re-

connait à sa petite taille, à sa couleur pâle et à sa faiblesse apparente, mais qu'au bout de quelques jours elle acquiert son développement normal.

Permettez-moi maintenant de vous remettre en mémoire, puisqu'il rentre dans le sujet, l'article que M. Dadant a fait paraître dans le numéro de septembre 1906 (page 149) de notre *Bulletin*.

M. Dadant cite le cas des rayons qui sont en usage depuis 30 ou 40 ans chez lui, qui lui servent encore à l'élevage du couvain et avec lesquels il obtient des résultats magnifiques. Il ne parle nullement d'abeilles dégénérées obtenues dans ces rayons. C'est une expérience qui a plus de valeur que beaucoup d'autres et qui rassurera tous ceux qui pouvaient avoir des craintes à ce sujet ou dans l'esprit desquels la question soulevée aujourd'hui aurait pu faire naître des doutes. Un autre praticien de valeur, Langstroth, dit également en parlant de la pellicule des mues qui avec le cocon filé tapisse la cellule, qu'elle est si mince qu'on n'a pas remarqué que des abeilles élevées dans des rayons ayant vingt années de durée soient plus petites que d'autres.

Enfin, il estime (n° 256, p. 135) que dans les circonstances dans lesquelles les abeilles construisent leurs rayons, une abondance ou une médiocrité de récolte, par exemple, peuvent agir de même sur les dimensions des cellules construites, dimensions que d'autres causes encore qui nous sont inconnues peuvent faire varier également.

Dans les appréciations relatives aux dimensions des cellules, il faut tenir également compte de la taille des abeilles, qui est d'après Girard :

de 5 mm. 5 chez le faux-bourdon,
de 4 mm. 5 chez la reine
et de 4 mm. chez l'ouvrière.

Voici ce que dit encore le même auteur sur le même sujet :

La largeur maximum des nymphes et des adultes qui en proviennent est sensiblement celle de la cellule qui est exactement remplie par le corps de la nymphe et en rapport direct avec l'apothème ou rayon du cercle inscrit, on trouve des ouvrières de diverses tailles, bien que provenant des cellules qui ont originairement des dimensions exactement pareilles. On assure ordinairement que les petits sujets proviennent d'œufs pondus dans de vieilles cellules, rétrécies par l'accumulation des coques successives des nymphes, de sorte que les ouvrières gênées dans leur développement naissent petites.

Les apiculteurs américains ont reconnu, au contraire, que ces

petites abeilles sont des races, au même titre que les individus affectés de nanisme dans nos animaux domestiques. De très vieux rayons peuvent donner de grosses abeilles, de sorte qu'il n'est aucunement nécessaire de renouveler fréquemment les rayons des ruches et qu'on peut continuer à remettre les anciens rayons vidés de leur miel par l'extracteur centrifuge. On a fait pondre à certaines reines leurs œufs dans de grandes cellules récemment construites et on a eu de petites abeilles.

J'ai vu, à Bordeaux, chez M. E. Drosy, des ouvrières de taille ordinaire écloses dans de grandes cellules à mâles, qui avaient seules été donnés à la mère à un moment où elle était dans une période de ponte d'ouvrières. Il y a des expériences contradictoires où la mère, dans ce cas, n'a produit que des faux-bourçons.

Les faux-bourçons présentent des sujets de petite, de moyenne et de grande taille. Il est très possible qu'il y ait aussi de ce côté des cas de races spéciales ; cependant l'explication adoptée, et paraissant conforme à l'expérience habituelle, est la suivante.

Les premiers, qui sont rares, proviennent d'œufs de mâles déposés par diverses causes, dans de petites cellules à ouvrières ; les secondes, qui sont plus communes, naissent dans ces alvéoles intermédiaires qui servent de raccord, sur un même gâteau, aux cellules des deux apothèmes ; enfin les faux-bourçons de grande taille, qui forment la majorité considérables des mâles, sont dus aux larves développées dans les grandes cellules hexagonales.

Des apiculteurs ont cru à un rétrécissement de la cellule de mâle, lorsque une ouvrière devait y naître par un œuf déposé contre l'ordinaire. Ils ont été trompés par ce fait que l'ouvrière plus petite que le faux-bourdon décalotte moins l'opercule en éclosant que ne le fait celui-ci, de sorte que le rebord restant de l'opercule semble un épaississement de la paroi de la cellule ; mais en relevant ce rebord, on voit que la cellule de mâle a gardé son ampleur normale. Cela est en rapport avec ce fait que la grandeur de la cellule n'entraîne pas obligatoirement le sexe de l'œuf pondu.

Réaumur avait proposé le diamètre des alvéoles des abeilles pour étalon invariable du système métrique ; mais cette idée n'a pu être adoptée, car les abeilles font de plus grandes cellules hexagonales pour les mâles, des cellules différentes de raccord, des cellules d'essai irrégulières, de grandes cellules de miel, etc. En outre les diverses espèces d'abeilles ont un apothème d'alvéole distinct, de sorte que l'étalon serait variable dans la même ruche, et surtout différent d'une ruche à l'autre, suivant l'espèce d'abeille qui s'y trouve, ce qui est l'objection capitale qu'on puisse faire à un système métrique.

La plupart des apiculteurs estiment que la régularité des cellules

dans tous les sens des feuilles gaufrées est de toute importance et que les gaufres qui ont des cellules s'allongeant même très légèrement constituent un inconvénient que d'aucuns considèrent comme grave. Or, comme vous le voyez par ce qui précède, la plupart des auteurs affirment que les cellules ne sont pas régulières et sont dans la nature allongées dans le sens de la hauteur. Le constructeur que prône M. Pincot, par exemple se basant et s'inspirant, dit-il, de ces faits, construit des gaufriers à cellules allongées et arrive ainsi sur 18 alvéoles dans la largeur, à 764 alvéoles au décimètre carré avec un diamètre moyen de 5,5 mm. par cellule comme celles des abeilles italiennes.

Dans ce cas ceux qui seraient tentés de faire l'essai n'auront qu'à se procurer des feuilles un peu trop minces qui sous l'effet d'une très grande chaleur ou d'un gros poids auront beaucoup de chances de s'étirer dans le sens voulu et serviraient l'apiculteur à souhait !

Comme on ne peut faire un genre de feuilles gaufrées pour chaque race d'abeilles, la moyenne adoptée semble, jusqu'à preuves suffisantes, répondre aux besoins du moment. Il n'est pas dit non plus que 854 abeilles imperceptiblement moins grosses que celles sortant de rayons à 800 ou 764 cellules au décimètre fassent moins d'ouvrage et je pourrais citer des colonies d'abeilles de taille moindre que les italiennes qui m'ont donné des récoltes beaucoup plus fortes.

Supposons également une colonie formée de deux essaims égaux d'italiennes et de communes ; si chacune des deux races voulait adopter sa dimension de cellule qui lui est propre, ce serait une vraie tour de Babel à l'intérieur de la ruche, aucune d'entre elles ne pouvant s'entendre pour la dimension des cellules à adopter et l'on aurait alors des rayons à cellules de 5,5 mm. construits par des italiennes et des rayons à cellules de 5 ou de 5,2 mm. construits par les communes côte à côte, ou bien un pot-pourri des deux genres, ce qui n'arrive jamais. Nous avons transvasé entre l'année dernière et celle-ci près de 150 ruches communes en paille, de grandes abeilles, nous avons vu quelques rayons dont les cellules étaient en effet allongées, mais la plupart des cellules étaient en général de dimension régulière 5 à 5,2 mm. au maximum.

En donnant des feuilles gaufrées de 764 cellules à des abeilles communes on risquerait fort, puisqu'elles en font ordinairement 850, de voir une trop forte proportion de cellules à mâles.

Comment se comporteraient à la longue aussi les grandes abeilles vis-à-vis des fausses-teignes, des pillardes, du froid, de l'activité, et ne consommeraient-elles peut-être pas davantage soit en été, soit en hiver ? Comment hiverneraient-elles, seraient-elles aussi rustiques et résistantes que nos 854 ? voilà ce que dira une longue expérience !

Ayons de bonnes reines, de fortes colonies et puisqu'on cherche par les feuilles gaufrées à diminuer la proportion des mâles, ne créons pas aux abeilles, en attendant d'être fixé, l'occasion d'en élever inutilement par la présence d'ébauches de cellules qui les y encouragerait.

Souvenons-nous que dans notre profession plus qu'ailleurs peut-être, il ne faut pas s'emballer dans les innovations et faire plus d'apiculture au rucher qu'en chambre. *Le rucher belge* (p. 8), parlant de ceux qui recommandent des procédés et des instruments éprouvés depuis peu de temps, dit :

Débutants, mes amis, soyez en garde contre les doreurs de piules !

Pour terminer et comme je l'ai dit au début, n'ayant aucune expérience personnelle dans la question qui nous préoccupe je dirai que les arguments de M. Pincot n'ont pu encore me convaincre, mais cela ne veut pas dire qu'une fois il ne lui soit pas donné raison !

J'ai dit.

* * *

Les observations de M. Girard viennent à l'encontre de celles de M. Pincot qui dit qu'on ne lui a jamais signalé des ouvrières nées dans des alvéoles à bourdons. Il en est de même du Dr Miller qui rapporte dans les *Gleanings*, qu'il vit en 1872 des ouvrières sorties de cellules dans un rayon envoyé à l'*American Bee Journal* et qui dit que d'autres cas sont connus. Root également ajoute que de semblables faits lui ont été rapportés et ont pu se produire même une ou deux fois dans son exploitation.

Des circonstances peuvent entrer en ligne de compte pour expliquer un agrandissement ou une diminution des cellules d'ouvrières, entre autres l'abondance ou la médiocrité de la récolte, ainsi que d'autres causes qui nous sont encore inconnues !

M. Bertrand dit également que la quantité de cellules varie selon la saison, la population, la race !

P. ODIER.

Résultat des pesées de nos ruches sur balance en août 1907.

STATIONS	Système de ruches.	Force de la colonie.	Résultat en août NET	Journ. la pl. forte.	Date.
Bramois (Valais)	Dadant	moyenne	—	—	
Ecône »	»	»	—	1200 gr.	5
Mollens »	Dadant-Blatt	»	— 500 gr.	700 »	4
Monthey »	»	bonne	500 »	1200 »	6
St-Luc »	Dadant	»	11400 »	3000 »	4
Châtelaine (Genève)	»	»	—	—	—
Pregny »	»	moyenne	— 4950 »	450 »	4
La Sonnaz (Fribourg)	»	bonne	— 3500 »	250 »	8
Bournens (Vaud)	Dadant-Blatt	»	— 2000 »	300 »	3
Correvon »	»	moyenne	— 2500 »	—	—
Novalles »	Dadant	bonne	6400 »	1800 »	5
Panex s/Ollon »	»	moyenne	— 2500 »	800 »	4
Préverenges »	»	très bonne	— 1100 »	800 »	5
Ste-Croix »	»	—	600 »	1400 »	4
Vuibroye »	»	moyenne	— 700 »	—	—
Belmont (Neuchâtel)	»	bonne	5700 »	2000 »	4 et 5
Buttes »	»	moyenne	3250 »	1100 »	5
Coffrane »	»	faible	— 1100 »	300 »	10
Côte-aux-fées »	»	moyenne	—	—	—
Couvét »	»	bonne	300 »	1500 »	4
Les Ponts »	Dadant-Blatt	—	—	—	—
St-Aubin »	»	faible	350 ¹ »	850 »	3
Cormoret (Jura bernois)	Dadant	moyenne	0 ² »	400 »	6
Tavannes »	»	bonne	1600 ³ »	100 »	—

1) Cette ruche a essaimé sans qu'on se soit aperçu ; son rendement a été le plus faible du rucher.

2) Cette ruche est dans les mêmes conditions que la précédente.

3) Essaimé deux fois.

QUEL EST LE MOYEN LE PLUS PRATIQUE D'AUGMENTER SON
RUCHER SANS FAIRE D'ACHAT A L'ÉTRANGER.

Travail présenté à la Société romande d'apiculture, à Lausanne, lors
de sa réunion du printemps, le 25 mai 1907.

Mesdames et Messieurs !

Quel est le moyen le plus pratique d'augmenter son rucher sans faire d'achats à l'étranger ? Tel est le sujet que j'ai été chargé de développer et de présenter à la réunion de ce jour, afin qu'il soit soumis à vos critiques.

Je désire que ma manière de voir soit le point de départ de nombreuses observations ; ce sera le meilleur moyen de rendre mon travail utile et apte à être mis en pratique.

Je dois d'abord vous confesser mon peu de compétence en la matière et vous dire que le sujet aurait grandement gagné à être traité par un éleveur qui, mieux que tout autre, parlerait avec autorité de toutes les questions connexes se rattachant à cet important sujet.

Mais, si de mon aperçu, tel qu'il est, et surtout tel qu'il sortira de la critique, il peut en résulter quelque chose de pratique, j'en serai satisfait. C'est vous dire que je suis tout disposé à le refondre, en tenant compte de vos desiderata.

Avant d'examiner les moyens d'augmenter son rucher, j'aurai à voir les conditions dans lesquelles nous nous trouvons, au point de vue apicole, soit en ce qui concerne les abeilles de notre pays, soit aussi notre situation vis-à-vis de l'étranger ; c'est ce me semble une question qui doit être clairement établie avant d'examiner la manière de procéder pour augmenter nos ruchers en n'ayant recours qu'à nos propres ressources.

Il aurait été intéressant de vous présenter en premier lieu une statistique aussi complète que possible des achats que nous faisons chaque année à l'étranger. Je me suis adressé, dans ce but, à nombre d'éleveurs et d'apiculteurs ; mais toutes les réponses qui me sont parvenues ne contiennent que des à peu près que je ne puis reproduire ici. En outre, les comptes rendus de l'administration des douanes, concernant les droits perçus à la frontière ne donnent non plus pas le chiffre exact de nos importations ainsi qu'on me l'a avoué. Les rubriques concernant les entrées pour les abeilles vivantes, le miel, la cire, etc., ne sont pas toujours rigoureusement remplies dans les bureaux frontières, à cause des lacunes des formulaires. Les choses ont complètement changé depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi douanière, mais comme, depuis ce moment, il n'a pas

encore été publié de compte rendu complet, il ne m'est pas possible de vous donner des chiffres. La chose importe du reste assez peu. Qu'il me suffise de vous dire que c'est par centaines de mille francs que se chiffrent nos importations apicoles, ce qui est énorme pour notre petit pays. Dans les droits perçus, les abeilles vivantes figurent pour un chiffre relativement élevé. C'est vous dire le nombre prodigieux de ruchées, d'essaims et de mères fécondées que nous nous procurons au dehors.

Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher quels sont les moyens pratiques de nous affranchir de ce tribut.

Et d'abord, une question se pose : Pouvons-nous espérer à ne dépendre que de nous-mêmes un jour ou l'autre ? A cela, je réponds *oui*, si nous voulons nous contenter de notre abeille noire sélectionnée et de l'abeille jaune ou italienne élevée dans le Tessin. Mais je dois par contre répondre *non*, si nous voulons infuser à nos abeilles du sang de carnioliennes, de chypriotes, de caucasiennes, etc.

Nous sommes donc volontairement tributaires de nos voisins pour de grosses sommes. Chaque année, des milliers de francs émigrent du pays en échange d'essaims, de reines. Or, rechercher quels moyens pratiques nous avons d'augmenter nos ruchers sans nous adresser à l'étranger, les faire connaître aux apiculteurs et surtout arriver à persuader ceux-ci que nous pourrions facilement nous passer de ces voisins, équivaut à garder dans le pays un argent que nous retrouverons d'une manière ou d'une autre.

Nous avons chez nous des éleveurs qui font aussi bien que tant d'autres qui ne nous paraissent supérieurs que parce qu'ils sont plus éloignés.

Mais je ne me le dissimule pas, je vais prêcher dans le désert. La plus grande difficulté sera d'arriver à persuader les apiculteurs, car nous n'avons aucun reproche à adresser aux éleveurs émérites et consciencieux de l'étranger. Si je conseille ici, à mes compatriotes, de chercher à se suffire à eux mêmes, c'est d'abord pour rester dans le cadre de mon sujet, puis aussi, parce que je suis persuadé qu'à prix égaux, nous trouverons tout aussi bien chez nous que ce qu'on nous offre de l'autre côté de la frontière.

Hélas ! Nul n'est prophète dans son pays. Cela est vrai, aussi bien en apiculture qu'en toute autre chose, et j'entends déjà le concert d'éloges qu'on va décerner aux fournisseurs étrangers, comme la série des déboires qu'ont causés les essaims achetés dans le pays.

Les apiculteurs qui font fi de nos producteurs sont ceux qui veulent toujours être les premiers à tenter une innovation, qui veulent tâter des nouveautés, marcher avec le progrès et qui croiraient

rabaisser leur valeur s'ils s'en tenaient aux abeilles du pays, poussés en avant par un amour-propre souvent exagéré et par une idée trop grande de tout ce qui brille au loin.

Je ne les incrimine pas, je crois même qu'ils font bien. En tous cas, de tels apiculteurs sont nécessaires pour l'avancement de l'apiculture, l'introduction et le croisement des espèces. Mais il y a une question de solidarité qu'ils oublient trop facilement et qui nous rendrait forts si nous voulions la comprendre et surtout la mettre en pratique.

Acheter des abeilles à l'étranger, élever telle race nouvellement mise sur le marché, de préférence à telle autre, c'est affaire de mode, comme les manches à gigot, les cols droits, etc., et il faut bien sacrifier à la mode, sous peine de déchoir à ses propres yeux, de croire qu'on a démerité comme apiculteur.

Pendant nombre d'années, les abeilles italiennes seules étaient capables de donner d'excellents résultats ; aujourd'hui, quoique fort prisées encore, la mode les a quelque peu remplacées par d'autres races. Pour l'instant ce sont les caucasiennes qui sont en honneur, en attendant qu'une autre espèce vienne à son tour les détrôner.

La nature humaine est ainsi faite qu'il lui faut toujours du nouveau, et légion sont, chez nous, les apiculteurs à l'affût de toutes les nouveautés, qu'il s'agisse de matériel ou d'insectes. Il y aura toujours, quoi qu'on fasse, des amateurs qui, sur le vu d'une annonce alléchante, voudront essayer de ces nouveautés. Rien ne pourra changer cet état de choses, les droits de douanes prohibitifs, pas davantage que les difficultés d'acclimatation. Voilà pourquoi nous serons toujours, malgré nos propres ressources, tributaires de l'étranger.

Mais, à côté de ces apiculteurs, qui prisent surtout ce qui vient du dehors, il y en a d'autres, heureusement, tout aussi sérieux, également amis du progrès tout en jugeant un peu autrement. Sans être partisans des dernières nouveautés, qui n'ont pas encore fait leurs preuves, ils ne craignent pas cependant de les expérimenter et, s'ils ne publient pas leurs résultats par dessus les toits, ils n'ont pas démerité pour cela et ils sont toujours à la tête du progrès sérieux. Je pourrais en citer qui, sans bruit, sans réclame, en ne faisant que de rares achats au dehors, et seulement pour éprouver les races préconisées, sont arrivés, en sélectionnant patiemment les abeilles du pays, en les croisant avec des italiennes provenant des hautes vallées du Tessin, à obtenir des hybrides actives qui donnent chaque année le maximum qu'on peut en attendre.

La nature a mis dans chaque contrée du globe les races d'animaux qui lui conviennent le mieux. Les espèces apides ne font pas exception. Chaque pays possède sa race propre, ayant ses qualités et ses

défauts. Il y a là, me semble-t-il, une indication dont nous ne tenons pas assez compte.

Si l'apiculteur se le rappelait en cherchant à améliorer les races autochtones, je suis persuadé qu'on obtiendrait rapidement des abeilles actives, douces et vigoureuses. C'est pour avoir méconnu ces lois, pour avoir voulu élever des abeilles habituées à d'autres climats, plus chauds, moins variables, que nous avons vu nos ruchers décimés par la maladie et que nos ruches se dépeuplent au printemps.

Nous manquons quelque peu de patriotisme. Si vous parcourez les revues apicoles étrangères, quelques-unes de France particulièrement, vous êtes frappés, comme cela m'est arrivé, du chauvinisme qui les inspire souvent de la première à la dernière ligne. C'est la peur ridicule, la haine de l'étranger. On prend au dehors tout ce qu'il peut y avoir de bon et de bien, mais en se gardant de citer les sources. en s'appropriant les idées déjà mises en pratique ailleurs. Je lisais, il y a quelque temps, dans une de ces publications, un article intitulé : *France d'abord !* où l'auteur qui s'élève, contre la concurrence étrangère, recommande aux apiculteurs de ne pas se laisser aveugler par les poussières miroitantes venant d'outre-frontières, mais de s'adresser exclusivement aux maisons françaises « qui ont le grand mérite d'avoir contribué au développement et au perfectionnement de l'apiculture ». Il termine par un pressant appel aux producteurs de miel *français* de n'accorder leurs préférences qu'à des produits *français*.

Que n'avons-nous un peu de ce chauvinisme ! Nous sommes trop cosmopolites, en apiculture, comme en tout, ce qui fait que l'on considère un peu trop à l'étranger, les Suisses, comme une mine facilement exploitable, et il faut reconnaître que ce n'est pas sans raison. Il est inouï de constater le nombre de gogos qui se laissent séduire par les réclames tapageuses, et trop souvent mensongères, des maisons étrangères.

Plus une maison fait de réclame, meilleure elle est, semble-t-il ! Comme si le commerçant mettait bénévolement de sa poche et pour le plaisir de vendre ses produits à des inconnus, l'argent des réclames dont il inonde les journaux.

Que nos apiculteurs veuillent bien s'inspirer des idées émises par l'auteur que je viens de citer ; qu'ils se disent : « *Suisse d'abord* » et ils n'auront, je l'espère, pas lieu de le regretter. Nous avons chez nous des éleveurs et des fabricants qui peuvent rivaliser avec les meilleurs de l'étranger. Favorisons-les. Ils ont en outre l'avantage d'être sur les lieux et en cas de réclamations, nous saurons à qui nous adresser. Donc, en attendant qu'on fasse mieux à l'étranger, disons aussi à notre tour : « *Suisse d'abord* ».

Il est de bonne guerre d'imiter ces voisins, par trop imbus d'une idée de supériorité qu'ils ne veulent reconnaître que chez eux, et de n'avoir recours à leurs bons offices, comme ils recherchent les nôtres, que lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement.

Nous avons obtenu, grâce à un effort commun, un relèvement de droits de douanes très important, quant aux miels ; c'est là un fait qui devrait nous encourager et nous inciter à nous passer de l'étranger, pour autant qu'on le pourra.

L'habitude de faire des achats au dehors est cependant trop enracinée pour y renoncer du jour au lendemain ; mais il faut s'y préparer petit à petit. Un moyen d'y arriver serait de nommer, dans notre société, une commission permanente chargée de rechercher tout ce qu'on fait à l'étranger pour le développement de l'apiculture en général, et de nous renseigner. Cette « revue étrangère » occuperait immédiatement une place fort appréciée dans notre *Bulletin* et rendrait de réels services.

On a dit et répété sur tous les tons et depuis longtemps que notre abeille noire était bien inférieure aux abeilles de races étrangères, qu'il était préférable de la mettre de côté ou qu'il était tout au moins nécessaire de la sélectionner si on voulait en obtenir un résultat quelconque.

Il y a du vrai dans cette critique, si on parle de l'abeille noire, sans croisement, qu'on ne trouve plus nulle part ; mais je pense néanmoins que ce grief a dû germer dans le cerveau d'un éleveur assez adroit pour le faire adopter par des apiculteurs, qui l'ont répandu de tous côtés.

Je ne suis pas assez compétent pour vous parler de la dégénérescence de l'abeille noire ni de la supériorité des autres races ; mais je suis convaincu que, bien soignée, bien sélectionnée, elle est excellente, quoique un peu moins active que l'italienne. Elle a en outre, sur celle-ci, l'immense avantage d'être acclimatée et de supporter mieux que d'autres espèces, nos longs hivers et nos printemps si variables.

Quoi qu'il en soit, si nous voulons absolument infuser un sang étranger à nos abeilles ou si nous voulons avoir des ruchées d'italiennes pures, nous pouvons fort bien satisfaire à ce désir sans avoir recours à l'étranger, car nous avons dans notre pays d'excellents éleveurs d'abeilles italiennes, que nos commandes combleront de joie et qui nous enverront des insectes élevés dans un climat se rapprochant assez du nôtre pour qu'ils n'aient aucunement à souffrir du changement qu'on leur impose. Et comme l'abeille italienne est encore préférée à toutes les autres, c'est à elle qu'il faut donner la préférence tout en se fournissant dans le pays suisse où on l'élève.

(A suivre.)

L. FORESTIER.

CORRESPONDANCE

M. C. J. — Jamais je n'ai recommandé nulle part d'asperger le couvain. — Mettez sur les cadres une bande de drap épais sur laquelle vous verserez (en saison propice, car les ruches encore loqueuses à cette saison sont presque sûrement perdues) de l'acide formique à 10 %, comme je ne cesse de le préconiser depuis des années.

C. B.

* * *

M^{lle} L. de R. — La granulation rapide du miel est une preuve de grande pureté ; il est probable que cette année, particulièrement riche en nectar, vos abeilles ont visité des fleurs qu'elles ne visitaient pas les autres années.

C. B.

ERRATUM

Page 185, article P. Odier, 5^{me} ligne : lisez « *mis* » au lieu de « *pris* ».

NOUVELLES DES RUCHERS

M. A. Mayor, Novalles, 4 août. — La miellée qui a commencé à la fin juin a repris de plus belle depuis le 3 juillet malgré les nuits très froides que nous avons eues.

Jusqu'au 18 ou 20, le miel était blond et d'un goût exquis ; mais depuis le 20, il est très foncé avec un goût de sapin très prononcé.

M. Louis Favre, Cormoret, 4 août. — J'ai des essaims plus que de coutume, pourtant j'ai mis les hausses assez tôt, je ne sais à quoi attribuer la chose, si c'est à un renouvellement des reines ou à la disette.

Jusqu'à présent, je constate le 5 % d'essaimage, si j'avais pu prévoir cela, je n'aurais pas fait au mois de mai quatre essaims artificiels.

M. Pahud, Correvon, 6 août. — Le mois de juillet solde avec une diminution de 3,100 kg.

Il n'y a aucune fleur. Le trèfle blanc, qui nous fournit un petit appoint habituellement, a fait complètement défaut.

Seules, quelques miellées sur les feuilles des arbres ont occupé nos abeilles pendant une semaine. Elles ont cessé brusquement après un orage. Comme vous le verrez par des relevés des températures, elles se sont produites après les journées chaudes.

La première récolte a été assez satisfaisante dans la contrée en attendant de pouvoir fournir le chiffre des moyennes par ruche, on peut taxer l'année de bonne moyenne. Le miel se vend facilement au prix de fr. 1,50 à 1,60 le kg., en gros soit par 100 kg.

M. C. Béguin, Neuchâtel, 22 août. — La récolte est terminée, l'extracteur a fonctionné, les bidons sont occupés. Comme ruche, la Dadant, qu'elle soit modifiée, type ou Blatt, reste la meilleure pour la manutention, et, bien que la Burki produise ce qu'elle peut, c'est un système à laisser, étant donné le travail considérable qu'elle nécessite. Quelles sont les abeilles qui ont le plus produit : caucasiennes, carnioliennes, italiennes, croisées, rouges ou noires ? Toutes ont donné le maximum et je regrette de n'avoir pas eu l'abeille dorée pour juger de son travail dans une année comme celle-ci.

Depuis quelques jours, les faux bourdons et les vieilles abeilles sont relégués ou chassés et auront bientôt disparu ; le calme va renaître et la préparation à l'hivernage commencer.

M. Mayor, Novalles, 2 septembre. — Le vent froid du 30 juillet a arrêté la miellée. Du 1^{er} au 11 août, les abeilles ont ramassé ce qu'il restait sur les fleurs des forêts, l'épilobe en particulier. La sécheresse persistante du mois d'août n'a pas favorisé la poussée des regains et le trèfle blanc, qui donnait dans la règle un bon appoint dans ce mois, n'a absolument rien donné cette année.

M. Descoullayes, Préverenges, 3 septembre — Malgré la sécheresse, la sauge bleue, le trèfle blanc et surtout le thym fleurissent dans les prés naturels, ses fleurs sont avidement visitées par la nombreuse population des ruches parfaitement remontées par la bonne première récolte.

Après un petit supplément de récolte, je constate une moyenne de 32 kilos par ruche.

M. J. Comtat, Pregny, 4 septembre. — Comme d'habitude, les abeilles du pays ont de bonnes provisions, même plus qu'il ne leur en faut, tandis que les carnioliennes et les italiennes ayant tout mis dans les hausses s'y sont tout fait prendre (c'est un de leurs défauts), et la nourriture donnée pendant le mois d'août a encore servi à faire du couvain plutôt que des provisions. Mais elles nous ont tellement donné cette année que l'on peut bien donner à notre tour et sans lésiner ; car on n'a jamais du regret d'avoir bien nourri les abeilles.

M. J. Massy, Ecône, 4 septembre. — Le rendement moyen de nos ruches est de 30 1/2 kilos. Les colonies sont maintenant prêtes à l'hivernage avec une provision de 17 à 20 kilos de miel de très bonne qualité. Les essaims sont beaux, ils recouvrent cinq à six cadres.

M. Rey, St-Luc, 10 septembre. — A l'altitude de 1675 m., nous avons eu cette année une récolte moyenne, pas très forte, juin et juillet ayant été trop souvent froids et maussades. Le 5 juillet même, nos ruches étaient pendant vingt-quatre heures couvertes de neige et un froid très vif avait tari pour plusieurs jours les nectaires.

A vendre jusqu'à épuisement
du stock **Ruches Dadant modifiées**
au prix de fr. **22.**— net sans emballage. S'adresser à la
Fabrique neuchâteloise de meubles, aux Genevrens sur Coffrane,
ou au
Magasin de meubles « A la Maison moderne », Chaux-de-Fonds.

L'ETABLISSEMENT APICOLE

LA CROIX + ORBE

livrera pendant les mois de septembre et octobre des essaims (abeilles italiennes pures) avec reines de l'année, au prix de 9 francs le kilog. Reines fécondées 4 fr.

Envois franco, caissettes à retourner.

Prière de faire les commandes au plus vite.

Achat de **cire pure** au plus haut prix du jour.

Bidons de 20 kg. 2 fr. 70, 5 kg. 70 c. Bocaux de 1/2 kg. 35 c. 1 kg. 55 c.

Rabais par quantité.

Prix de 1^{re} classe et Médailles :

BERNE 1895 — GENÈVE 1896 — THOUNE 1899 — PORRENTROY 1902

DÉPOT d'outils apicoles, cadres, sections,
CENTRAL de boîtes, bocaux et étiquettes à miel.
de cire gaufrée en 3 épaisseurs.

CHEZ

E. WARTMANN, BIENNE, Suisse

Prix modérés. Qualité irréprochable. Renseignements.



Etablissement d'apiculture

ODIER & MEYER, à NYON (Vaud)

Vevey 1901, médaille d'or et médaille de la Société romande d'apiculture.

Frauenfeld 1903, trois premiers prix.



FABRIQUE DE FEUILLES GAUFRÉES par le PROCÉDÉ WEED

⇒ Droit exclusif de fabrication pour la Suisse ⇐

« Les produits de cette fabrication en cire d'abeilles garantie pure sont reconnus supérieurs à tout autre et donnent des feuilles d'une rigidité absolue. »

COLONIES D'ABEILLES — ESSAIMS — REINES

— Fourniture de tout le Matériel et Outillage apicole —

NOURRISEURS « SAUDIER » LES PLUS PRATIQUES

Sur demande, envoi franco du Prix-courant illustré.

ÉLEVAGE D'ABEILLES ITALIENNES

Etablissement français le plus grand et le plus ancien

MAURICE BELLOT, Apiculteur, à CHAOURCE (Aube, France)

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

Médailles or, vermeil, argent et bronze. Abeille d'honneur. Objet d'art. Diplômes d'honneur.

Italiennes pures	Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	Sept. Oct.
	16-30	1er-15	16-31	1er-15	16-30	1er-15	16-31			
Mère fécondée fr.	8.—	7.50	7.—	6.50	6.—	5.50	5.—	4.50	4.—	
Essaim de 1 kg. »	20.—	18.50	17.—	15.50	14.—	13.—	12.—	11.—	10.—	
» de 1 k. 600 »	—.—	25.—	23.—	21.—	19.50	18.—	16.50	15.—	13.50	

Je fournirai des essaims de 1 k. 780 et de 2 k. après le 15 mai.

Les essaims sont envoyés franco d'emballage et de transport dans toute la France. Pour la Suisse et la Belgique, il faut ajouter 50 c. par essaim, pour surplus de transport. *Indiquer très exactement la gare où l'envoi doit être fait, même pour les colis postaux à l'étranger.* — J'envoie les reines franco par la poste. *Bien indiquer le bureau de poste.* — Toutes les reines sont jeunes et bien fécondes ; beaucoup sont élevées en Italie, où j'ai un établissement d'élevage. — Diminution de prix sur les reines vendues peu de temps après fécondation garantie. — Les abeilles croisées sont vendues au prix moins élevé — Forte diminution de prix sur essaims et reines d'abeilles communes. — Je fournis aussi quelques reines et essaims de toutes les autres races. — Je reprends les caisses à essaims à 1 fr. 50 les petites et 2 fr. 25 les grandes, quand elles me sont retournées franco, en bon état et garnies de leurs rayons de cire. On peut en retourner plusieurs en un seul colis postal. — Tous mes essaims sont munis d'une bonne reine fécondée. — Mes envois ont lieu contre mandat-poste. La bonne arrivée des abeilles est garantie. **M. BELLOT.**